

## La Gendarmerie Nationale au Secours de la Police Nationale

### Les gendarmes plumés par les poulets

**L**E cadeau de fin d'année du ministère des Finances aux pandores, pour fêter leur mise sous tutelle d'Hortefeux, n'a pas fait un triomphe dans les casernes. Le 15 décembre, un petit décret du ministère du Budget a discrètement transféré 23,5 millions des caisses de la gendarmerie vers celles de la police.

Le magot, puisé dans l'enveloppe du « programme 152 "gendarmerie nationale" » de la « mission sécurité », a pour but de financer le « besoin en dépenses de personnel au titre de la fin de gestion 2009 » chez les flics !

En clair, ce tour de passe-passe est censé permettre à la police nationale de verser

les rémunérations du mois de décembre. Joyeux Noël à tous ! Dans les popotes, on hurle au hold-up. L'insécurité est partout.

En fait, il y avait urgence. Il manquait 120 millions dans les caisses du ministère de l'Intérieur. Pour réaliser des économies, Hortefeux avait décidé, cet été, de ne plus recruter d'adjoints de sécurité et d'arrêter les promotions de Cadets de la République. Mais Sarko a piqué une grosse colère, et le ministre a reculé précipitamment.

Ce sont donc les unités territoriales de quartier, les Uteq, nouveau nom de la police de proximité réhabilitée sur le tard par l'Elysée,

qui ont fait les frais de la rigueur. A peine mises sur pied, elles sont déjà amputées des deux tiers. Il y en aura 35 au lieu de 100. Mais ça n'a pas suffi.

Les élections professionnelles chez les flics laissant entrevoir un large succès des syndicats classés à gauche, il s'agit de ne pas agacer davantage la base. Les pandores, qui n'ont pas de syndicats, devront donc se laisser plumer par les poulets.

« C'est ce qu'on appelle le rapprochement police-gendarmerie », grince un officier très supérieur.

Une transfusion des deux corps, en somme.

**B. R.**



N° 1967

ASSEMBLÉE NATIONALE  
CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

TROISIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 14 octobre 2009

**RAPPORT**

FAIT

AU NOM DE LA COMMISSION DES FINANCES, DE L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE BUDGÉTAIRE SUR LE PROJET DE loi de finances pour 2010 (n° 1946).

PAR M. GILLES CARREZ,  
Rapporteur Général,  
Député.

ANNEXE N° 41

SÉCURITÉ

Rapporteur spécial : M. MICHEL DIEFENBACHER  
Député

**A titre d'information, la part consacrée aux rémunérations et pensions correspond à 88 % du budget de la Police Nationale ! En 2010, on atteindra les 90 % malgré une diminution des effectifs. Certains s'interrogent déjà comment ils pourront régler leurs factures incompressibles en 2010 (EDF, TELECOM...), c'est dire l'état de nos finances, alors lorsque les champions de la flûte syndicale vous promettent monts et merveilles, la CFTC POLICE ne saurait trop vous conseiller de passer votre chemin !**

**Lire l'annexe 41 Sécurité du Rapport 1967 du 14 octobre 2009 établi au nom de la Commission de Finances, de l'Économie Générale et du contrôle budgétaire sur le projet de loi de finance de 2010, c'est assurément vous protéger contre toute forme de charlatanisme syndical !**